

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,
Le 20 septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous
la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON,
M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROCC, M. André DEBEVE, Mme
Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis
DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne
procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

PERSONNEL COMMUNAL

AVANCEMENT DE GRADE

Adjoint Technique 1^{ère} classe

DEL-AV.GRADE-4.1-50/2023

Monsieur le Maire informe que deux agents actuellement au grade
d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe ont la possibilité d'être promu
au titre d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de les promouvoir, à compter
du 1^{er} décembre 2023, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré :

- ✍ **DECIDE** de supprimer les postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème}
classe existant et **DONNE** son accord pour créer les postes d'Adjoint
Technique Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2023, à
temps complet. ;
- ✍ **MODIFIE** le tableau des effectifs de la collectivité et joint en annexe à la
présente délibération.
- ✍ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif
2023.
- ✍ **ACCEPTE** à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tous les
documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques PRIGENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-DEL-50-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023